



Litige avec mon opticien. comment me retourner contre lui?

Par **Bodin Romuald**, le **05/02/2018** à **10:34**

Bonjour,

J'ai fait l'acquisition de paires de lunettes chez la xxxxxx. Au départ, tout se passait bien (bon accueil, renseignements, ect...). Au moment de la validation du devis, j'ai payé avec ma carte mutuel une partie, et l'autre partie devait se faire en 10 fois sans frais (dossier accepté à ce moment la). Un mois après, je me retrouve avec un débit sur mon compte, concernant la partie avancé avec ma mutuel, et après entretien avec ma mutuel, elle m'apprend que la xxxxxx n'était pas conventionné chez eux et que le vendeur aurait du me le dire dès le départ(chose qu'il n'a pas fait). Du coup, gros bazar pour me faire rembourser, mais j'y suis arrivé. Pensant que l'histoire était terminée, et bien non, je reçois un coup de téléphone de la xxxxxx qui m'apprend que le service de crédit 10 fois sans frais se rétracte sur mon dossier et a créé un blocage sur mon nom. Je me suis déplacé plusieurs fois à la boutique pour trouver une solution, en vain, jusqu'au jour où le responsable du magasin me dit que l'histoire allait s'arranger, que mon dossier était entre les mains de la comptabilité et qu'elle allait prendre contact avec moi pour résoudre l'histoire du paiement. j'ai donc attendu pendant deux mois ce fameux contact jusqu'à samedi dernier, en recevant une lettre d'huissier me demandant de régler la somme restante sous huit jours sous risque de poursuite judiciaire.

En récap:

- faute professionnelle en manquant de m'informer qu'ils n'étaient pas conventionnés chez ma mutuel.
- création d'un 10 fois sans frais pour faire leur vente pour ensuite l'annuler au moment de l'obtention des lunettes.
- aucun contact (ni téléphone, ni courriers) pour résoudre l'histoire.
- mise aux huissiers sans prévenir.

Donc, si j'avais été négligent ou malhonnête, je comprendrais et assumerais ma situation, mais ce n'est pas le cas, faire confiance à la xxxxxx pour ensuite me retrouver avec des huissiers au c... et bien moi je dis, merci la xxxxxx.

Ma question: comment me retourner contre la xxxxxx? que puis-je faire, si, il y a quelque chose à faire?

Merci pour votre attention et vos futures réponses.

Bonjour,

Merci de bien vouloir respecter les conditions générales d'utilisation de ce forum dont vous avez du prendre connaissance avant votre inscription.

L'une d'elles étant :

[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]